

Tableau des produits Afiliatys

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025

	HOSPI SAFE MALADIE ET ACCIDENT	HOSPI SAFE MALADIE*	HOSPI SAFE PLUS
	Sans changement, couverture complémentaire au RCAM pour les hospitalisations suite à une maladie ou un accident	*Nouvelle option couvrant les hospitalisations liées uniquement à la maladie	Sans changement. Couvre des garanties supplémentaires en complément d'Hospi Safe
Les frais de soins de santé pendant une hospitalisation liée soit à une maladie, soit à un accident, comportant au moins une nuit et les frais d'intervention chirurgicale tels que repris dans le RCAM (entre autres, les frais de séjour, y compris dans une chambre seule, les frais de prestations médicales et paramédicales, les honoraires chirurgicaux, les frais de salles d'opération, de salle de plâtre, de pansement, d'imagerie médicale...)	✓	✓	✓
Les interventions chirurgicales prévues dans les annexes du RCAM qui peuvent être également effectuées en hospitalisation de jour (One Day Clinic) sont assimilées à une hospitalisation d'au moins une nuit	✓	✓	✓
Les frais de soins de santé en médecine courante (visites du médecin, médicaments prescrits) sont pris en charge s'ils sont directement liés à la cause de l'hospitalisation et exposés dans un délai de deux mois précédant l'hospitalisation ou six mois postérieurs à celle-ci, tels que décrits dans le RCAM	✓	✓	✓
Les frais de transports médicalement nécessaires et directement liés à l'hospitalisation	✓	✓	✓
Les séjours de révalidation et rééducation fonctionnelle postopératoires médicalement nécessaires effectués dans les six mois suivant l'hospitalisation couverte	✓	✓	✓
Les frais de séjour de soins dans les services d'urgence d'un hôpital sont remboursables pour autant qu'ils soient liés à une hospitalisation comme décrit ci-dessus et exposés dans un délai de deux mois précédent l'hospitalisation ou six mois postérieurs à celle-ci	✓	✓	✓
Consultations, visites médicales et produits pharmaceutiques prescrits			✓
Soins dentaires (entre autres, soins d'orthodontie, prothèses et matériel dentaires, bridges, couronnes et implants...)			✓
Traitement divers énumérés au chapitre 8, point 2 des dispositions générales d'exécution relatives au remboursement des frais médicaux du RCAM			✓

	HOSPI SAFE MALADIE ET ACCIDENT	HOSPI SAFE MALADIE*	HOSPI SAFE PLUS
Soins de santé et médicaments en relation avec une maladie des yeux, les verres et montures, les lentilles et prothèses oculaires			✓
Soins de santé et appareils en relations directe avec l'audition			✓
Appareils orthopédiques (entre autres: chaussures orthopédiques, bas élastiques pour les veines variqueuses, membres artificiels et leurs segments, béquilles, fauteuils roulants et appareils auxiliaires idoines et/ou similaires...)			✓
Frais de biologie clinique, de radiologie et d'imagerie médicale			✓
Les frais de traitements et de contrôle médical exposés pendant les cures thermales conformément aux règles du RCAM			✓
Logopédie pour des raisons non médicales (sur base du décompte du RCAM reprenant le refus de remboursement et une copie de la facture originale). Cette garantie est limitée aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans (compris)			✓
Produits pharmaceutiques dans le cadre de la prévention au-delà de la limite du RCAM (sur base du décompte du RCAM reprenant le refus de remboursement et une copie de la facture originale)			✓
Traitement ou programme diététique (sur base de la facture originale)			✓
Abonnement fitness, club de sport ou piscine (sur base de la facture originale) à condition que l'abonnement compte au moins 6 mois ou 26 sessions.			✓


Primes annuelles à partir du 1^{er} janvier 2025 (taxes comprises)

HOSPI SAFE MALADIE ET ACCIDENT (Hospitalisations en cas de maladie/accident)						
Âge	0-1	2-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	86,85	104,17	156,24	208,35	291,70
HOSPI SAFE MALADIE (Hospitalisations en cas de maladie uniquement)						
Âge	0-1	2-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	63,04	77,10	115,42	154,04	214,17
HOSPI SAFE PLUS (Hospitalisations et soins ambulatoires)						
Âge	0-1	2-18	19-35	36-50	51-60	61+
Prime annuelle (€)	0,00	630,34	770,79	1 154,26	1 540,44	2 141,80

Contactez-nous, nous sommes à votre disposition !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Service téléphonique 24 h/24, 7 j/7, pour toute question ou en cas d'urgence

 Téléphone : 0800 70 528 (appel gratuit depuis la Belgique)
+353 1 630 1303

 E-mail : igo.assistance@e.allianz.com

Ce document est une traduction française du document en anglais. La version en anglais est la version originale et officielle. Si des différences existent entre cette traduction et la version anglaise, veuillez noter que la version anglaise est la version légalement engageante et officielle.

L'assureur est AWP Health & Life SA, société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 95 551 314 €, dont le siège social est situé au 7 Rue Dora Maar, 93400 Saint-Ouen, France. Enregistrée en France : No. 401 154 679 RCS Bobigny. Numéro de TVA : FR 84 401 154 679. AWP Health & Life SA exerce sous les dénominations commerciales d'Allianz Care et Allianz Partners.

L'administrateur de votre assurance est AWP Health & Life Services Limited – succursale belge, située Bd Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique. TVA : BE 0843.991.159. RPM Bruxelles : 843.991.159. AWP Health & Life Services Limited exerce sous les dénominations commerciales d'Allianz Care et Allianz Partners.